

# ENSEIGNANT COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE EN UNITE D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE AUTISME (UEEA) : MISSIONS ET PROFIL

<b>1 – LE POSTE</b>	<p><b>Titre requis et expérience recherchée :</b> Le poste est ouvert aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré possédant un certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), avec, si possible, une expérience dans le domaine de l'autisme et le travail en coopération avec un service ou un établissement Medico-social.</p> <p><b>Lieu d'exercice :</b> École primaire de Montgailhard</p> <p><b>Le temps d'intervention de l'enseignant :</b> Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEEA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées aux travaux en équipe, aux réunions de coordination, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.</p> <p><b>Contraintes particulières du poste :</b> Le professeur des écoles travaillera sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste.</p>
<b>2- TEXTES DE REFERENCES</b>	<p><b>-Loi 2005-102 du 11 février 2005</b> pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.</p> <p><b>-Instruction n°2019/44 du 25 février 2019</b> relative à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.</p> <p><b>-Instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019</b> relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.</p>
<b>3- MODALITE DU DISPOSITIF</b>	<p>L'UEEA est un dispositif médico-social, qui peut accueillir des élèves de 6 à 11 ans disposant d'un diagnostic d'autisme n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement par une ULIS ou une aide humaine est insuffisant. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les autres enfants et bénéficient d'un accompagnement médico-social.</p> <p>Les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (et aux programmes de l'école élémentaire. Elles sont réalisées par une équipe associant enseignant spécialisé et professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées. Le poste est accessible à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent, et ayant une expérience de terrain de mise en œuvre des techniques développementales et comportementales à l'école.</p>
<b>4– MISSIONS</b>	<p><b>Les missions de l'enseignant spécialisé au sein de l'UEEA:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (directrice et équipe de l'école, AESH collective, éducateur spécialisé).</li> <li>➤ Partager et construire avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves.</li> <li>➤ Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors temps scolaire.</li> <li>➤ Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent l'élaboration et les réajustements des projets des élèves.</li> <li>➤ Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.</li> <li>➤ Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.</li> <li>➤ Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEEA une participation pleine à la vie de celle-ci</li> <li>➤ Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.</li> <li>➤ Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.</li> <li>➤ Participe à l'élaboration du projet individuel de l'enfant en cohérence avec le PPS de l'élève.</li> <li>➤ Organiser en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire l'emploi du temps et assurer la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UEEA, dans le cadre fixé par les PPS.</li> </ul>
<b>5 –CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES</b>	<p><b>Les connaissances et les compétences de l'enseignant spécialisé de l'UEEA:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aptitude à mettre en œuvre les programmes d'enseignement et leur adaptation pédagogique, en fonction des besoins identifiés.</li> <li>➤ Capacité à adapter sa pratique pédagogique pour répondre aux besoins de tous les élèves.</li> <li>➤ Connaissance des différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap et des missions des différents partenaires.</li> <li>➤ Connaissance du développement de l'enfant.</li> <li>➤ Connaissances d'éléments de prise en charge de l'autisme à travers différentes méthodes et de quelques techniques développementales et comportementales relatives à l'autisme en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS</li> <li>➤ Capacité à travailler en équipe, avec les familles et les différents partenaires.</li> <li>➤ Aptitude à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.</li> </ul>

**Personne en charge du dossier : M. DE LA CRUZ Michel- IEN FOIX Pays de Foix ASH 05.67.76.52.82**